

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, December 1977

COMMUNITY EDUCATION PROGRAMME MOVES FORWARD

Part of the first education action programme⁽¹⁾ established by the Council and Ministers in 1976 has now been approved by the Commission in collaboration with the Community Education Committee.

Six developments are signalled below:

1. Launching of the first series of pilot projects concerned with the transition of young people from school to work⁽²⁾.
2. Announcement of the awards for the first Community Study Visits Programme for specialists in vocational education and guidance to examine developments in other Member States with particular emphasis on the problems of transition from school to work.
3. Announcement of the 1977 series of grants to promote collaboration between institutions of higher education in planning joint programmes of study, involving the mobility of staff and students.
4. Publication of the first Handbook for Students on higher education in the Community.
5. Announcement of the awards for the first Community study visits programme for higher education specialists to examine the organisation and administration of higher education systems and institutions in other Member States.
6. Announcement of the launching in 1978 of a new Community scheme for intensive study visits to other Member States for administrators of secondary education.

(1) Supplement 3/74 Bulletin E.C.
OJ No C38 of 19.2.1976
OJ No C308 of 30.12.1976

(2) Supplement 13/76 Bulletin E.C.

1. FIRST SERIES OF PILOT PROJECTS ON THE TRANSITION OF YOUNG PEOPLE FROM SCHOOL TO WORK (see Annex 1)

The first series of pilot projects and studies on transition from education to working life were agreed recently by the Commission and the Education Committee (at its meeting on 21-23 November 1977). These pilot projects form a major part of the four-year Community education action programme provided for by the Resolution of the Council and Ministers of Education of 13 December 1976. An overall sum of 11.4 million u.a. (50% of the total) was fixed as the Community contribution to the whole programme for the years 1978 to 1980. The Community action programme aims to review and improve the contribution that educational authorities in particular can make towards solving the problems involved.

In addition to the pilot projects the programme also includes a series of study visits for specialists, a report on coordinated planning at regional level and on opportunities for a return to education, and new activities in the field of the exchange of information and statistical analysis.

The programme of pilot projects, which has been prepared during 1977 in collaboration with the Member States and which will be implemented over the three-year period 1978-1980, has been prepared with the help of the independent research institute IFAPLAN, Gesellschaft für Angewandte Sozialforschung und Planung, Cologne.

The projects will concentrate on a number of priority themes:

- appropriate measures to meet the educational and training requirements of those leaving the educational system who encounter problems in securing and retaining employment;
- measures to counteract the problems of low motivation;
- improvement of vocational preparation in the final years of compulsory schooling and the post-compulsory period;
- development of a continuous process of guidance and counselling.

Some pilot projects will be concerned with the design and development of specific measures to ensure equal education opportunities for certain target groups with special problems, such as young handicapped people or young migrants. Nearly all the projects include an element of initial or in-service training of teachers.

The Community will also establish and finance an extensive evaluation network which will operate alongside the pilot projects both at national and Community level. The first series of seventeen projects will be launched as from January 1978, whilst a further series of eight or nine projects, which still have to be finalised, will be agreed during the Spring 1978. They will all be of approximately three years duration.

2. STUDY VISITS SCHEME FOR SPECIALISTS IN VOCATIONAL EDUCATION AND GUIDANCE : PROGRAMME TRANSITION FROM SCHOOL TO WORK (Annex 2)

A scheme of grants was launched in 1977 for the support of short study visits of not less than 10 working days per visit, by specialists in vocational education and guidance. The intention of the grants is to provide opportunities for these specialists to update and extend their knowledge and experience of the practices and problems of their counterparts in other Member States.

The Commission is now announcing the award of 100 grants, each valued at approximately 1,000 u.c. The list of awards is given in Annex 2. By the completion of the programme in 1980, at least 700 specialists in this field will have been able to benefit from short periods of study experience in other Member States.

The Central Bureau for Educational Visits and Exchanges in London is assisting the Commission with the organisation and programming of the study visits.

3. SPONSORSHIP OF JOINT PROGRAMMES OF STUDY BETWEEN INSTITUTIONS OF HIGHER EDUCATION

The Commission announces the award of 28 grants to promote collaboration between institutions of higher education in the Community. Details of the awards made are set out in Annex 3.

This scheme, which is now in its second year of operation, is designed to encourage universities and other higher education institutions to plan courses together which lead to greater mobility of students, the award in some cases of joint diplomas or degrees and to easier mutual recognition of academic qualifications and periods of study.

In the past two years, the Commission will have supported 54 different projects involving 127 institutions of higher education at a cost of 200,000 u.a. Currently, the Community finances available provide only for the initial planning and development costs for such joint programmes. The Commission hopes to increase the sum available for this purpose in 1978, and to examine ways of extending the scheme even further in the years ahead.

4. HIGHER EDUCATION IN THE EUROPEAN COMMUNITY : A HANDBOOK FOR STUDENTS

The handbook has been prepared for the assistance of students and their advisors, to bring together in all Community languages basic information for those considering a period of higher education in another Member State.

The handbook contains an entry for each of the Member States of the Community. Each entry consists of two main sections. The first gives general information on the structure of the higher education system, its institutions and the types of qualifications awarded, on admission conditions, language requirements, fees and grants, as well as an indication of important social elements such as social security, counselling, accommodation and the like. The second main section provides information on sources of information for initial enquiries and the various procedures associated with applications for admission, entrance examinations, registration, etc. A final section contains for each country a bibliography of national information material and a list of organisations and institutions from which further information and/or application forms may be obtained.

In addition to the national entries, the handbook contains separate entries for the College of Europe at Bruges and the European University Institute at Florence.

It has been edited by Dr. Manfred STASSEN of the Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD), on the basis of material provided by national correspondents from each of the Member States.

The handbook is being distributed widely to institutions of higher education, and to organisations concerned with student movement, in such numbers as should make it readily available for consultation by students and by their advisors. It may also be bought through the Sales Offices of the Community.

5. SHORT STUDY VISITS FOR TEACHERS IN HIGHER EDUCATION,
ADMINISTRATORS AND RESEARCHERS (Annex 4)

The Commission announces the award of 61 study grants to enable higher education specialists to visit and study the higher education systems of other Member States. The list of awards is set out in Annex 4.

The Community scheme of grants was introduced for the first time in 1977 to provide for the support of short study visits of up to six weeks at a time by teaching, administrative or research staff in higher education. The intention of the scheme is to extend their knowledge and experience of the various higher education systems in other Community countries.

The scheme will be repeated in 1978. The Commission proposes the 1978 scheme should focus in particular on those responsible for career guidance to graduates, admission to higher education, and heads of faculties or departments of modern language teaching.

The sum available for the scheme in 1977 was 100,000 UA. A similar sum is available in 1978.

6. STUDY VISITS FOR LOCAL AND REGIONAL ADMINISTRATORS OF SECONDARY
EDUCATION

The Commission in cooperation with the Member States is launching in 1978 a new scheme which will enable local and regional administrators of secondary education to undertake intensive study visits in other Community countries. The main objective of the visits will be to study the structure and provision of general and technical education in another Community country. The visits will be organised in groups and will be for periods of from one week to ten days.

The scheme, with a Commission contribution of 50%, will cost 300,000 u.a. over a three year period. It is expected that about 300 administrators will benefit from it.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TED DOCUMENTIE

BRUXELLES, décembre 1977

PROGRES DU PROGRAMME D'ACTION DE LA COMMUNAUTE EN MATIERE D'EDUCATION

Une partie du premier programme d'action en matière d'éducation (1) arrêté par le Conseil et par les ministres en 1976 a d'ores et déjà été approuvée par la Commission en collaboration avec le comité de l'éducation de la Communauté.

Six développements sont signalés ci-dessous :

1. Lancement de la première série de projets pilotes relatifs au passage des jeunes de l'éducation à la vie active (2).
2. Annonce des crédits destinés au premier programme communautaire de séjours d'étude pour permettre aux spécialistes en matière de formation et d'orientation professionnelles d'examiner les développements enregistrés dans les autres Etats membres l'accent étant mis particulièrement sur les problèmes que pose le passage de l'éducation à la vie active.
3. Annonce de la série 1977 de subventions destinées à promouvoir la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur en ce qui concerne l'élaboration de programmes d'étude communs impliquant la mobilité des enseignants et des étudiants.
4. Publication du premier manuel pour étudiants de l'enseignement supérieur dans la Communauté.
5. Annonce des crédits destinés au premier programme communautaire de séjours d'étude pour permettre aux spécialistes de l'enseignement supérieur d'examiner l'organisation et l'administration des systèmes et des établissements d'enseignement supérieur dans les autres Etats membres.
6. Annonce du lancement en 1978 d'un nouveau programme communautaire de séjours d'étude intensifs dans d'autres Etats membres pour le personnel administratif de l'enseignement secondaire.

(1) Supplément 3/74 au Bulletin des CE
JO n° C38 du 19.2.1976
JO n° C308 du 30.12.1976

(2) Supplément 12/76 au Bulletin des CE

1. PREMIERE SERIE DE PROJETS PILOTES RELATIFS AU PASSAGE DES JEUNES DE L'EDUCATION A LA VIE ACTIVE (Voir annexe 1)

La première série de projets pilotes et d'études relatifs au passage de l'éducation à la vie active a été approuvée récemment par la Commission et par le comité de l'éducation (lors de sa réunion du 21-23 novembre 1977). Ces projets pilotes constituent une partie importante du programme d'action communautaire quadriennal en matière d'éducation prévu par la résolution du Conseil et des ministres de l'éducation réunis au sein du Conseil le 13 décembre 1976. Un montant global de 11,4 millions d'UC (50 % du total) a été fixé à titre de contribution de la Communauté à l'ensemble du programme pour les années 1978 à 1980. Le programme d'action communautaire a pour but d'examiner et d'améliorer la contribution que les organismes responsables en matière d'éducation peuvent apporter à la solution des problèmes posés.

Outre les projets pilotes, le programme comprend également une série de séjours d'étude pour des spécialistes, un rapport sur la planification coordonnée au niveau régional et sur les possibilités d'un retour à l'enseignement, ainsi que de nouvelles activités dans le domaine des échanges d'informations et de l'analyse statistique.

Le programme de projets pilotes, qui a été élaboré en 1977 en collaboration avec les Etats membres et sera exécuté au cours de la période de trois ans 1978-1980, a bénéficié du concours des instituts de recherche indépendants IFAPLAN, Gesellschaft für Angewandte Sozialforschung und Planung, Cologne.

Les projets seront axés sur un certain nombre de thèmes prioritaires :

- mesures appropriées pour satisfaire aux besoins sur le plan de l'éducation et de la formation de ceux qui sortent de l'enseignement et doivent faire face à des difficultés pour obtenir ou garder un emploi;
- mesures destinées à lutter contre les problèmes que pose une faible motivation;
- amélioration de la préparation professionnelle au cours des années finales de la période de scolarité obligatoire et pendant la période de formation non obligatoire;
- mise en place d'un processus continu d'orientation scolaire et professionnelle.

Certains projets pilotes auront pour objet l'élaboration et la mise au point d'actions particulières afin de garantir l'égalité des chances en matière d'éducation à des groupes déterminés posant des problèmes particuliers, tels que les jeunes handicapés ou les jeunes migrants. Presque tous les projets comportent un élément de formation initiale et continue des enseignants.

La Communauté établira et financera également un vaste réseau d'évaluation qui ira de pair avec les projets pilotes, au niveau tant national que communautaire. La première série de 17 projets sera lancée à partir de janvier 1978, tandis qu'une nouvelle série de 8 ou 9 projets, dont la forme définitive doit encore être déterminée, sera adoptée au printemps 1978. Ils auront tous une durée approximative de trois ans.

2. PROGRAMME DE SEJOURS D'ETUDE POUR LES SPECIALISTES EN MATIERE DE FORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLES : PASSAGE DE L'EDUCATION A LA VIE ACTIVE (Annexe 2)

Un programme a été lancé en 1977 pour subventionner de brefs séjours d'étude, d'une durée non inférieure à 10 jours ouvrables, à l'intention des spécialistes de la formation et de l'orientation professionnelles. Ces subventions ont pour but d'offrir à ces spécialistes l'occasion de mettre à jour et d'élargir leurs connaissances et leurs expériences en ce qui concerne les méthodes et problèmes de leurs collègues des autres Etats membres.

La Commission annonce actuellement l'octroi de 100 subventions, évaluées chacune à environ 1000 unités de compte. La liste en est donnée à l'annexe 2. À la fin du programme en 1980, au moins 700 spécialistes de ce domaine auront pu bénéficier de brefs séjours d'étude dans d'autres Etats membres.

Le Bureau central des séjours et échanges pédagogiques de Londres aide la Commission à organiser et à programmer ces séjours d'étude.

3. PROMOTION DE PROGRAMMES D'ETUDES COMMUNS ENTRE ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La Commission annonce l'octroi de 28 subventions pour promouvoir la collaboration entre établissements d'enseignement supérieur de la Communauté. Le détail des aides accordées est exposé à l'annexe 3.

Cette action, qui en est actuellement à sa deuxième année d'exécution, est destinée à encourager les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur à établir des cours ensemble, ce qui entraîne une plus grande mobilité des étudiants et l'octroi dans certains cas de diplômes communs, et facilite la reconnaissance mutuelle des titres académiques et des périodes d'études.

Au cours des deux dernières années, la Commission aura appuyé 54 projets différents, touchant 127 établissements d'enseignement supérieur, pour un coût de 200.000 unités de compte. Actuellement, les fonds communautaires disponibles ne couvrent que les coûts initiaux d'élaboration et de mise au point de ces programmes communs. La Commission espère accroître les fonds réservés à cette fin en 1978 et examiner de quelle façon étendre davantage son action dans les années à venir.

4. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE : MANUEL POUR ETUDIANTS

Le manuel a été rédigé à l'intention des étudiants et de leurs conseillers; il rassemble, dans toutes les langues communautaires, des renseignements de base pour ceux qui envisagent une période d'enseignement supérieur dans un autre Etat membre.

Le manuel contient un chapitre par Etat membre de la Communauté. Chaque chapitre comporte deux parties principales. La première partie donne des renseignements généraux sur la structure du système d'enseignement supérieur, les établissements et le genre de titres obtenus, sur les conditions d'admission, les exigences linguistiques, les droits d'inscription et les subventions, ainsi que des indications sur les éléments sociaux importants, tels que la sécurité sociale, les services d'orientation, le logement, etc. La deuxième partie donne des informations sur les sources documentaires pouvant apporter une réponse aux premières questions que l'on se pose et sur les différentes procédures à suivre en matière de demandes d'admission, d'exams d'entrée, d'inscription, etc. Une partie finale contient pour chaque pays une bibliographie du matériel documentaire national et une liste des organisations et institutions pouvant communiquer de plus amples renseignements et/ou des formulaires de candidature.

En plus des chapitres relatifs à chaque pays, le manuel contient des informations séparées pour le Collège d'Europe à Bruges et pour l'Institut universitaire européen à Florence.

Le manuel a été publié par le Dr Manfred STASSEN du Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD), sur la base du matériel transmis par les correspondants nationaux de chaque Etat membre.

Le manuel est largement distribué aux établissements d'enseignement supérieur et aux organisations s'occupant de la mobilité des étudiants et pourra être mis aisément à la disposition des étudiants et de leurs conseillers. On peut également l'acheter auprès des bureaux de vente de la Communauté.

5. BREFS SEJOURS D'ETUDE POUR LES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
LES ADMINISTRATEURS ET LES CHERCHEURS (Annexe 4)

La Commission annonce l'octroi de 61 bourses d'étude pour permettre aux spécialistes de l'enseignement supérieur d'étudier sur place les systèmes d'enseignement supérieur des autres Etats membres. La liste des bourses est donnée à l'annexe 4.

Le programme communautaire a été appliqué pour la première fois en 1977 pour apporter un soutien financier aux brefs séjours d'étude de six semaines au maximum effectués par le personnel enseignant, administratif ou les chercheurs de l'enseignement supérieur. Le programme a pour objectif d'élargir leurs connaissances et expériences en ce qui concerne les différents systèmes d'enseignement supérieur dans les autres pays de la Communauté.

Le programme sera répété en 1978. La Commission propose que le programme de 1978 s'adresse particulièrement aux personnes chargées de l'orientation de la carrière des diplômés, de l'admission à l'enseignement supérieur et aux chefs des départements de langues modernes.

Les fonds disponibles pour le programme de 1977 s'élevaient à 100.000 UC. Un montant semblable est disponible pour 1978.

6. SEJOURS D'ETUDE POUR LES ADMINISTRATEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
AU NIVEAU LOCAL ET REGIONAL

La Commission, en coopération avec les Etats membres, lance en 1978 un nouveau programme qui permettra aux administrateurs de l'enseignement secondaire au niveau local et régional d'effectuer des séjours d'étude intensifs dans d'autres Etats de la Communauté. Ces séjours auront pour objectif principal l'étude de la structure et de l'organisation de l'enseignement général et de l'enseignement technique dans un autre pays de la Communauté. Les séjours seront organisés en groupe et dureront d'une semaine à dix jours.

Le programme aura un coût de 300.000 UC sur une période de trois ans et la Commission y apportera une contribution de 50 %. On prévoit que 300 administrateurs environ en bénéficieront.